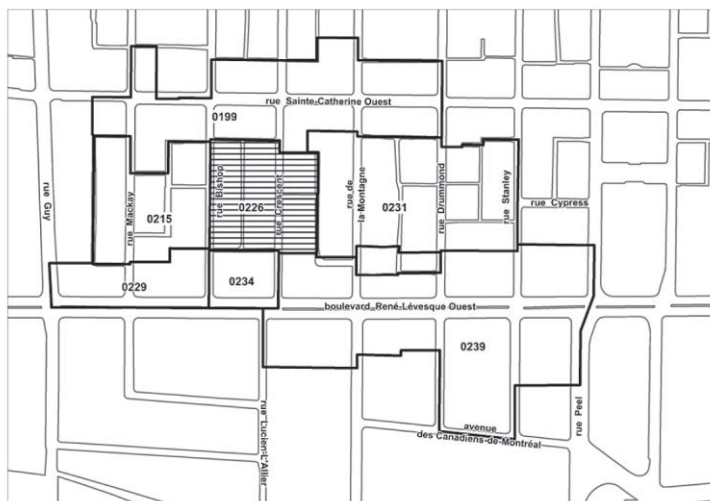


## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1° Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance 6 mars 2012, a adopté le premier projet de résolution autorisant à certaines conditions un agrandissement de 7 étages avec constructions hors toit sur un bâtiment résidentiel et commercial de 3 étages, à construire au 1211 à 1261, rue Bishop, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, en dérogation aux articles 8, 22, 43, 57, 61, 212, 617 et 620 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à la hauteur maximale en mètres et en étages, à la hauteur maximale d'une construction hors toit et aux retraits minimaux exigés à partir d'une façade ou d'un mur arrière, à la densité maximale, à la contiguïté obligatoire, au pourcentage de façade à l'alignement de construction, à la superficie maximale d'un établissement commercial, aux dimensions minimales de certaines unités de stationnement ainsi qu'à la largeur minimale de la voie de circulation de l'aire de stationnement (dossier 1114400085)



Procédure référendaire - plan des zones visées et contiguës

Dossier: 1114400085

Date: 29 novembre 2011

 Zone(s) visée(s)  Zones contiguës

Ville-Marie  
Montréal 

2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le mercredi 21 mars 2012, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4° Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5° Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 10 mars 2012

M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)